

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
3e séance
tenue le
lundi 12 octobre 1992
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 3e SEANCE

Président M. ELARABY (Egypte)
puis : M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)
M. ELARABY (Egypte)

SOMMAIRE

Déclaration liminaire du Président

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-730, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.3
5 novembre 1992

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

DECLARATION LIMINAIRE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour cette séance, je voudrais faire une déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission.

(L'orateur poursuit en arabe)

Le monde actuel est en proie à des changements rapides, radicaux et ambitieux qui contribueront à façonner notre avenir. Ils se produisent à un rythme si rapide qu'il est parfois difficile de les cerner, d'évaluer leurs résultats ou de prédire l'avenir qui découlera de leur interaction.

La communauté internationale suit ces événements avec des sentiments mêlés qui vont de l'optimisme à l'inquiétude.

D'un côté, l'optimisme règne, car ces événements ont contribué à la fin de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, ce qui, en retour, a eu une incidence notablement positive sur de nombreux aspects des relations internationales. La fin de l'ère de l'affrontement a ranimé chez les peuples du monde l'espoir d'une ère de paix, de justice, de coopération et de stabilité.

D'un autre côté, ces événements ont eu récemment tendance à provoquer de nouveaux conflits de nature différente et à créer de nouveaux foyers de tension. La communauté internationale est pratiquement impuissante devant ce phénomène, ce qui a suscité un sentiment général d'inquiétude et d'insécurité.

La responsabilité de traiter ces événements internationaux nous incombe à tous de manière égale. Pour répondre aux défis actuels, progresser dans le domaine du désarmement et maintenir la paix et la sécurité internationales - il faut que tous les Etats commencent par reconnaître qu'ils ont des intérêts en commun et qu'ils ont les mêmes droits et obligations, ce qui nous permettrait d'ébaucher et de jeter les bases des normes et principes qui doivent régir les relations internationales aujourd'hui et à l'avenir.

Les nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui ont été inspirés par une interaction entre les cultures de nombreux peuples du monde,

Le Président

ne font que refléter les espoirs et les aspirations légitimes des Membres de l'Organisation. Voilà pourquoi la Charte des Nations Unies reste la base solide des efforts inlassables que nous déployons en vue d'instaurer un ordre mondial qui, nous l'espérons, nous apportera paix, justice, égalité, liberté et prospérité.

Par conséquent, il peut être utile, au moment où nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de jeter un regard neuf sur la Charte, de l'examiner de façon détaillée et réaliste et de juger si ses dispositions, qui façonnent le cadre des relations internationales et le rôle de l'Organisation et de son appareil, sont en harmonie avec les changements qui se sont produits sur la scène internationale - étant donné notamment que l'on fait de plus en plus appel à l'ONU aux fins de recherche de solutions aux problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels notre monde est confronté.

S'agissant des événements internationaux actuels, il nous appartient de souligner leur influence positive sur le désarmement. La fin de l'affrontement entre les deux superpuissances a créé un climat propice à la conclusion, entre elles, de plusieurs accords importants et effectifs dont les retombées bénéfiques comprennent non seulement le simple arrêt de la course à l'armement nucléaire mais aussi la réalisation de progrès constructifs vers la réduction concrète de leurs arsenaux nucléaires.

La disparition de la tension entre les deux superpuissances nous a également offert une occasion réelle de freiner la mise au point de nouvelles armes nucléaires.

Les moratoires sur les essais nucléaires décidés par un certain nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires ont fait naître l'espoir que cette tendance se poursuivra, s'accroîtra et prévaudra et qu'elle conduira à la réalisation de progrès tangibles lors des négociations menées dans le cadre du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et suite aux efforts déployés pour parvenir à une interdiction complète de ces essais. Tel est l'objectif qui, pour de nombreux Etats, reste en tête de leurs priorités de désarmement.

Dans le même ordre d'idées, n'oublions pas les progrès réalisés dans la maîtrise des armes classiques, tant au niveau international que régional, grâce au meilleur climat qui préside aux relations internationales.

Le Président

Nous nous félicitons certes de toutes ces mesures de désarmement, mais nous espérons que leur consolidation conduira à de nouvelles réalisations. Le chemin reste long, ardu et semé d'obstacles.

L'Organisation des Nations Unies a été chargée de jouer un rôle plus actif et plus effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'endiguement des crises. Tant que la majorité écrasante des Etats Membres en seront convaincus - comme il appert clairement des déclarations faites au cours du débat général à l'Assemblée générale - on demandera à l'Organisation d'assumer sa responsabilité en ce qui concerne l'examen de la question de désarmement, car cette question est étroitement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Article 11 de la Charte prévoit clairement que la responsabilité incombe à l'Assemblée générale d'étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris le désarmement et la réglementation des armements. L'Article 26 prévoit que la responsabilité incombe au Conseil de sécurité d'élaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements. C'est dire que la Charte confirme clairement que le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont étroitement liés.

D'après les dispositions de ces deux Articles de la Charte, il est clair que l'intention de ses auteurs était de créer un système de sécurité collective qui, sur la base des principes de justice et d'égalité consacrés dans la Charte, garantirait la stabilité pour toutes les nations et leur éviterait les dangers de l'affrontement militaire.

Pour ce faire, une seule et même norme devrait être applicable à tous les Etats lorsqu'il s'agit de l'application de chacune des résolutions de l'ONU. Le respect de cette disposition accroîtrait la confiance dans le bien-fondé des accords de désarmement et inciterait davantage les Etats à les respecter.

Dans ce contexte, je souligne qu'il importe d'examiner la proposition selon laquelle il faudrait que le Conseil de sécurité, en vertu du Chapitre VII de la Charte, fournisse aux Etats qui choisissent de ne pas posséder d'armes de destruction massive des garanties de sécurité et de protection

Le Président

crédible contre la menace ou l'emploi de ces armes à leur rencontre. Cela renforcerait les régimes d'interdiction et de non-prolifération des armes de destruction massive et encouragerait tous les Etats à réagir positivement à tous les accords de désarmement.

Le Président

Les dangers de l'armement, notamment de l'armement en armes nucléaires et autres armes de destruction massive, menacent tous les Etats de façon égale. La logique commande donc que tous les membres de la communauté internationale participent, sur un pied d'égalité, à la création des mécanismes nécessaires pour éliminer ces dangers dans un cadre global qui garantirait un juste équilibre entre droits et obligations sans avoir recours au double critère quant à leur mise en application.

Les mesures bilatérales prises jusqu'ici ont prouvé certes leur crédibilité et leur efficacité. Toutefois, ce serait une erreur de penser qu'elles sont l'approche idéale pour progresser dans le domaine du désarmement. Il s'agit là d'une approche qui a peut-être été nécessaire auparavant, mais elle n'est maintenant pas forcément adaptée aux réalités de l'environnement politique actuel, qui est caractérisé par l'appel au dialogue, à la coopération et au renforcement de la confiance mutuelle et de la collaboration entre tous les membres de la communauté internationale à l'heure où ils jettent les fondements de la paix.

L'Organisation des Nations Unies et ses organes de désarmement pourraient jouer un rôle de plus en plus important à cet égard, à condition que la volonté politique sincère existe pour renforcer la tendance qui a récemment donné lieu à des résultats très positifs, tels que la conclusion d'un projet de Convention sur l'interdiction des armes chimiques dans le cadre de la Conférence du désarmement et l'adoption, par consensus, des recommandations de la Commission du désarmement en matière d'information objective dans le domaine militaire.

Une des mesures importantes qui pourraient être prises pour renforcer l'appel au désarmement est de faire en sorte que tous les membres de la communauté internationale participent à l'élaboration des accords de désarmement. Une telle mesure nous persuaderait que ces accords prennent fidèlement en compte les intérêts de tous les membres de la communauté internationale.

A cet égard, nous ne devrions pas négliger l'importance de l'approche régionale en matière de désarmement. Chaque région a ses propres caractéristiques distinctes dont nous devons tenir pleinement compte dans tout ce qui a trait aux accords régionaux de désarmement. Une telle approche en

Le Président

matière de désarmement garantira l'universalité des mesures prises et leur mise en oeuvre adéquate, puisqu'elles auront été convenues démocratiquement, sans empiéter sur les intérêts des uns ou des autres, et puisqu'elles imposeront les mêmes obligations à toutes les parties. L'histoire a été si fertile en événements que l'interdépendance et l'interaction doivent guider les actions de tous les membres de la communauté internationale. Le globalisme est devenu une réalité qu'on ne peut ignorer si l'on croit encore que des gains individuels peuvent être réalisés au détriment des intérêts des autres.

Enfin, les travaux de notre commission porteront cette année sur de nombreuses questions importantes, telles que celles relatives au renforcement des régimes de non-prolifération nucléaire, à l'interdiction des armes chimiques et autres armes de destruction massive, au contrôle des armes classiques, à leur transparence accrue dans le domaine militaire, aux mesures de confiance, à l'octroi de garanties de sécurité aux Etats qui ne possèdent pas d'armes de destruction massive, et autres questions qui nous intéressent tous. Il nous appartient à tous d'examiner ces questions de manière appropriée, puisque la paix et la sécurité internationales ne pourront être renforcées que si nous trouvons des solutions pratiques à tous les problèmes en cause. Bien que la tâche soit ardue, les bénéfices seront fructueux.

(L'orateur poursuit en anglais)

Avant de conclure mes remarques liminaires, je voudrais saluer mon cher ami et très fin diplomate, M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général adjoint, qui est chargé des affaires de désarmement. Nous sommes très heureux de l'avoir parmi nous, et je suis certain que grâce à ses vastes connaissances et sa grande expérience en matière de désarmement, nous serons tous les bénéficiaires de sa présence ici.

Je voudrais également saluer la présence de M. Berasategui, le Représentant spécial du Secrétaire général à la Conférence du désarmement, de M. Davinic, et, bien sûr, de notre très compétent Secrétaire de la Commission, M. Kheradi, et dire que je me félicite de leur coopération.

POINTS 49 A 65; 68 ET 142 ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA
SECURITE INTERNATIONALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques.

M. PETROVSKY (Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir d'assister à cette séance d'ouverture du débat de la Première Commission à cette quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis d'autant plus heureux que je vois un cher ami, l'Ambassadeur Nabil Elaraby, à la direction des travaux de la Première Commission cette année. Je suis sûr que la Première Commission ne pouvait pas se trouver entre de meilleures mains à ce moment crucial de ses travaux.

Bien que je ne sois pas étranger aux travaux de cette commission, c'est la première fois que je suis ici dans l'exercice de mes nouvelles fonctions de Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques, qui comprennent le désarmement. Par conséquent, je voudrais assurer les membres de cette commission de mon soutien plein et entier afin que leurs travaux se déroulent aussi bien que possible. Je me réjouis de coopérer avec eux à l'aboutissement de nos efforts communs.

Le monde d'aujourd'hui est très différent de celui d'il y a quelques années seulement, lorsque je représentais ici mon pays. C'était une époque où nos efforts dans le domaine du désarmement étaient assombris par l'atmosphère de la guerre froide. Dans ces circonstances, nous essayions surtout de maintenir un équilibre des forces entre les deux grandes alliances et d'éviter la possibilité d'une guerre nucléaire.

En même temps, malgré un environnement politique peu favorable, il y a eu heureusement quelques réalisations importantes au niveau multilatéral du désarmement. Ces réalisations, qui ont pris corps dans 11 accords multilatéraux globaux signés par la communauté internationale, fournissent aujourd'hui une base solide sur laquelle nous pouvons bâtir. Il reste naturellement beaucoup à faire, et nous devons par conséquent faire appel à l'expérience que nous avons acquise dans des circonstances plutôt

M. Petrovsky

défavorables; maintenant que la situation internationale s'est beaucoup améliorée, nous pouvons véritablement faire avancer le processus d'un désarmement authentique.

Depuis lors, le monde est entré dans une nouvelle ère de coopération, et nos espoirs grandissent de voir s'instaurer une paix et une sécurité plus stables fondées sur la Charte des Nations Unies, ce qui, pour moi, signifie réellement une pax Nations Unies. A aucune époque depuis la deuxième guerre mondiale il n'y a eu une occasion pareille de progresser en matière de désarmement et de limitation des armements. A cet égard, il est particulièrement satisfaisant que l'on considère maintenant plus que jamais le désarmement comme un des éléments clefs dans l'approche intégrée à la paix et à la sécurité internationales qui s'est fait pour ces dernières années.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix" (A/47/277), la paix et la sécurité internationales doivent être recherchées au moyen de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix, et de la consolidation de la paix après les conflits. L'importance qu'il y a à étudier les causes profondes des conflits, comme le désespoir économique, l'injustice sociale et l'oppression politique, a aussi été soulignée. Nombreuses sont les voies grâce auxquelles le désarmement peut apporter une contribution concrète à ce processus.

M. Petrovsky

Un domaine de préoccupation mis en relief au cours du débat général à l'Assemblée générale cette année a été celui de la prolifération des armes de destruction massive. En même temps, beaucoup d'éloges ont été exprimés à l'égard du projet de Convention sur les armes chimiques et du Registre des armes classiques des Nations Unies.

La réalité démontre que la question de la non-prolifération dans toutes ses dimensions, en tant que question globale, devient un des points les plus importants à l'ordre du jour du désarmement, qui intéresse non seulement les armes nucléaires mais aussi toutes les armes de destruction massive, de même que leurs vecteurs et la technologie mixte pouvant être transférée à des fins non pacifiques. En outre, de récents accroissements des transferts d'armements, notamment dans des zones de tensions et de conflits, suscitent en nous beaucoup d'inquiétudes.

Sans m'attarder exagérément sur l'ordre du jour de cette année, j'affirmerai seulement que si la Commission réussit - et j'espère sincèrement qu'elle y parviendra - à convenir des prochaines mesures à prendre au sujet du projet de Convention sur les armes chimiques et du Registre des armes classiques des Nations Unies, elle aura accompli un important progrès en faveur de la cause du contrôle des armements et du désarmement.

Une autre question naissante d'importance croissante porte sur les présumés efforts immédiats d'après-désarmement. Nous avons à traiter de nombreuses dimensions du problème. A mon avis, deux d'entre elles se distinguent des autres en raison de leur urgence et de leur complexité, soit la destruction et l'entreposage sûrs d'armements issus de divers accords de désarmement, et la conversion de capacités militaires à des fins pacifiques. Une attention détaillée doit aussi être accordée aux questions relatives au désarmement à l'échelle régionale et aux mesures propres à instaurer la confiance, étant donné qu'elles possèdent le plus grand potentiel en matière de renforcement du processus de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, domaine dans lequel s'est maintenant amplement engagée l'ONU.

Si j'affirme cela, c'est parce que, maintenant plus que jamais, nous devons envisager notre travail avec beaucoup de réalisme et faire des recommandations concrètes qui peuvent susciter des changements pragmatiques dans les domaines qui nous préoccupent. Les questions que je viens de

M. Petrovsky

mentionner ne constituent que quelques exemples de domaines où une telle action concrète est nécessaire de façon urgente et obligatoire.

Le moment est venu non seulement d'injecter dans nos efforts une dose d'urgence et un pragmatisme accru, mais aussi de replacer ces efforts dans un contexte plus large. Cela exige une nouvelle démarche des Etats Membres dans leur traitement de ces importantes questions. J'espère que les débats de la Commission sauront définir cette démarche.

A mon avis, la mondialisation du contrôle des armements et du désarmement est à l'ordre du jour. Nous devons associer à ce processus tous les pays du monde et nous attaquer à toutes les questions influant sur ces parties intégrantes de la paix et de la stabilité internationales et du désarmement.

Afin de faciliter l'atteinte de cet objectif, nous devons améliorer les mécanismes de désarmement multilatéral, et je crois que la première étape en ce sens consiste à organiser les travaux de la Première Commission de la manière la plus rationnelle possible. Je suis certain que sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Elaraby, il sera possible de faire de cette session de la Commission un point tournant dans ces domaines.

Le Secrétariat de l'ONU, quant à lui, est disposé à oeuvrer très activement avec les Etats Membres pour atteindre ces objectifs d'une manière constructive et pragmatique.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer mon opinion selon laquelle nous ne devons pas laisser s'affaiblir l'élan apparu dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Nous devons plutôt en tirer parti au maximum afin de permettre à l'organisation mondiale d'accomplir le rôle unique qu'elle peut jouer en faveur du désarmement et du maintien de la paix et de la stabilité. La Première Commission a une tâche vitale à exécuter, et je veux saisir cette occasion pour vous présenter mes meilleurs vœux à tous et vous souhaiter tout le succès possible dans votre important travail.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation de l'espagnol) :

L'année 1992 est une année de célébrations, et aujourd'hui, le 12 octobre, nous commémorons rien moins que le cinquième centenaire de la rencontre de deux mondes : l'Amérique et l'Europe. En 1492, Christophe Colomb quittait l'Espagne à la recherche d'une nouvelle route vers les Indes et, une journée

M. Marín Bosch (Mexique)

comme aujourd'hui, se heurtait à l'Amérique. Dès lors, l'Amérique a changé radicalement, l'Europe s'est aussi transformée et le monde n'a plus jamais été le même.

L'année 1992 a été pour l'Europe, l'Amérique et le reste du monde un point tournant, tout comme l'a été 1492. Aujourd'hui, comme il y a cinq cents ans, nous assistons à une réconciliation interne dans beaucoup de pays et de régions et à une réorientation de leurs relations avec le reste du monde. Tout comme il y a un demi-millénaire, certains agissent comme si le reste du monde n'existait pas, alors que d'autres cherchent de nouveaux horizons. Aujourd'hui comme il y a cinq cents ans, nous vivons une époque d'inquiétude et d'espoir.

Avec la disparition du Pacte de Varsovie, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se hâtent de redéfinir leurs stratégies militaires. Certains ont déjà commencé à réduire leurs dépenses et effectifs militaires en vue de transformer leur armée et leurs armements voués à la défense contre une éventuelle attaque sur leur propre territoire en forces de déploiement rapide. Cela a été un des enseignements tirés de la guerre du Golfe. Il y a deux semaines, l'OTAN a lancé sa force multinationale appelée "Corps de réaction rapide".

Les changements dans le climat international se sont également fait sentir dans les instances internationales. Et depuis 1989, quelques pays ont commencé à modifier leur position sur certaines questions fondamentales. Des propositions ont été soumises pour que soit modifié l'ordre du jour multilatéral et des changements radicaux ont été constatés dans la structure des organisations internationales. Mais c'est à la suite de l'action entreprise par le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Iraq qu'a été mis en relief le point auquel l'équilibre mondial s'est transformé.

Des preuves tangibles en sont apparues lors de la précédente session de l'Assemblée générale. Tout d'abord, les 280 résolutions adoptées en 1991 représentaient une diminution de près de 20 % par rapport à 1990, et ce nombre total n'avait pas été enregistré depuis 15 ans. De ces 280 résolutions, presque 80 %, tout comme en 1990, ont été adoptées sans opposition, c'est-à-dire sans vote négatif. Un tel phénomène ne s'était pas produit à l'Assemblée depuis des années. Nous espérons que cette tendance se maintiendra.

M. Marín Bosch (Mexique)

En ce qui concerne les questions de désarmement, les 38 résolutions adoptées constituent le total le plus faible depuis les années 1970. Il faut toutefois signaler que 17 de ces résolutions, soit 45 %, ont été mises aux voix. Parmi elles figure la résolution 46/38 C, relative au rôle de la Conférence du désarmement, "organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement" (A/RES/46/38 C, troisième alinéa du préambule). Cette résolution réaffirme que, dans le climat international actuel, il s'impose plus que jamais de donner une impulsion plus grande aux négociations sur le désarmement à tous les niveaux. C'est pourquoi l'Assemblée générale a ensuite demandé une fois de plus à la Conférence du désarmement d'intensifier ses travaux sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour au moyen de négociations de fond dans le cadre des comités spéciaux.

M. Marín Bosch (Mexique)

Depuis quelque temps déjà, on ne note pas de progrès sensibles dans les travaux de la Conférence du désarmement si ce n'est sur la question de l'élimination des armes chimiques. Cette année n'a pas fait exception. Toutefois, en 1992, la Conférence du désarmement a présenté à l'examen de la Première Commission rien moins qu'un projet de Convention pour l'élimination complète d'un type d'armes de destruction massive. En effet, plus de 130 délégations, y compris la mienne, devront présenter un projet de résolution grâce auquel on ouvrira à la signature la Convention qui figure dans le document CD/1170. La Conférence du désarmement a pu terminer la Convention cette année grâce à la coopération des membres et des observateurs et, en particulier, grâce au dévouement du Président du Comité spécial, l'Ambassadeur von Wagner, d'Allemagne.

Nous connaissons tous les raisons pour lesquelles il a été possible de conclure, après plus de 10 ans de négociations, le texte de cette convention. Nous savons qu'il y a des délégations comme celles du Mexique qui nourrissent des doutes au sujet de certaines des dispositions de cette convention. Mais cela ne doit pas faire obstacle à ce que l'Assemblée générale adopte cet instrument multilatéral. Différer son adoption pourrait avoir des conséquences imprévisibles qui remettraient en question ce qui a déjà été réalisé. L'on a déjà beaucoup fait, car la communauté internationale est sur le point de se mettre d'accord sur l'élimination totale et contrôlée d'une catégorie d'armes de destruction massive qui, malgré les restrictions sur leur utilisation que nous, Etats parties, avons accepté lors du Protocole de Genève de 1925, ont été utilisées dans divers conflits armés internationaux et nationaux.

La conclusion de cette convention est une preuve patente du fait que les Etats qui possèdent des armes de destruction assive, ainsi que ceux qui cherchent à s'en procurer, sont disposés à les éliminer grâce à un traité international universel et juste pour toutes les parties. Cela s'est déjà produit il y a 20 ans pour ce qui est des armes biologiques et nous nourrissons l'espoir que très bientôt la Conférence du désarmement procédera à la conclusion d'un traité semblable pour ce qui est des armes nucléaires, éliminant ainsi toutes les armes de destruction de masse, objectif que l'Organisation des Nations Unies s'est fixé en matière de désarmement, il y a des décennies.

M. Marín Bosch (Mexique)

Pour le Gouvernement mexicain, l'ONU a un rôle essentiel à jouer en matière de désarmement. Le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1972 garde toute sa valeur, tout comme l'ordre du jour de la Conférence du désarmement découlant de ce document. Malgré cela, nous sommes prêts à envisager, comme nous l'avons déjà fait, la manière d'adapter cet ordre du jour aux exigences actuelles mais sans toucher aux priorités que nous avons fixées en matière de désarmement. Le Président en exercice de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Servais, de la Belgique, a pour mission de mener à bien des consultations précisément sur l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que sur l'élargissement éventuel de sa composition. Nous sommes aujourd'hui tous d'accord pour éviter que la Conférence du désarmement continue à perdre son temps en réunions sur certains des points de son ordre du jour. Toutefois, nous devons éviter que, sous prétexte de faciliter les travaux de la Conférence, l'on établisse un ordre du jour constitué de questions qui ne sont que secondaires. De même, dans le passé, il a été possible de parvenir sur des textes importants à un accord que nous devons maintenir et mettre à jour.

D'autre part, la question de l'élargissement de la composition de la Conférence doit tenir compte de ce que l'on a appelé "l'équilibre politique", qui a maintenant disparu et qui a été à l'origine de sa composition en 1978. C'est pourquoi, il serait souhaitable d'agir avec prudence en ces moments de conciliation politique et militaire.

Cette année marque également le vingt-cinquième anniversaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Notre région se félicite des mesures concrètes prises par certains pays pour consolider le régime de dénucléarisation militaire établi par ce traité. Nous avons été particulièrement heureux de ce que le 24 août dernier, le Gouvernement français a déposé l'instrument de ratification du Protocole additionnel I. De même, la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL) a examiné et approuvé toute une série d'amendements qui permettront rapidement la pleine entrée en vigueur du Traité pour l'Argentine, le Brésil et le Chili. Ma délégation a déjà entrepris des consultations sur un projet de résolution sur ce sujet.

M. Marín Bosch (Mexique)

Une des questions qui intéressent le plus tous les gouvernements, et qui est reprise constamment dans la presse internationale, est la question des divers aspects de la non-prolifération des armes et systèmes d'armes, notamment les armes nucléaires et autres armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement. Etant donné que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de soumettre ces questions à un examen approprié, ma délégation a proposé, en janvier de cette année, que, sans préjudice de son ordre du jour officiel, la Conférence du désarmement se penche sur toute la série de questions relevant de ces domaines. La proposition a été bien reçue et des consultations officieuses ont été menées, consultations ouvertes à tous les membres de la Conférence du désarmement, au cours desquelles on a essayé de définir des questions susceptibles de faire l'objet d'un examen plus minutieux et, le cas échéant, plus officiel, de la part de la Conférence. Nous avons l'intention de poursuivre ces consultations en 1993.

En 1993, le processus préparatoire de la Conférence de 1995 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devra commencer. D'une part, il faudra mener à bien la cinquième conférence d'examen du TNP, de l'autre, les Etats parties devront décider à la majorité si le TNP "demeurera en vigueur pour une durée indéfinie ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires de durée déterminée" (art. X, par. 2).

La conférence de 1995 devra donc procéder à l'examen quinquennal du Traité et à une discussion sur sa prorogation. Cela a été proposé par les dépositaires eux-mêmes en 1990 (document NPT/Conf.IV/MC.II/WP.10/Rev.1, daté du 5 septembre 1990) et la décision devrait être prise au cours des prochaines semaines lorsque les dépositaires convoqueront une réunion des parties pour discuter du projet de résolution qui devra être approuvé par l'Assemblée générale. De plus, le processus préparatoire devrait inclure des discussions sur le fond de la question de la non-prolifération des armes nucléaires en général, et sur les dispositions du Traité, en particulier. Le processus préparatoire des conférences d'examen passées a été de nature plutôt procédurale, alors que les discussions de fond ont été repoussées jusqu'aux conférences elles-mêmes. Nous pensons qu'il ne faudra pas reporter à 1995 l'examen des aspects de fond du régime du TNP.

M. Marín Bosch (Mexique)

Le TNP a été le premier instrument international visant à prévenir la prolifération horizontale de certaines catégories d'armes. Pour ce faire, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et ce qui était alors l'Union soviétique ont dû faire certaines concessions et s'engager à négocier des accords sur la non-prolifération verticale de ces armes. L'élément clef pour arrêter tant la prolifération verticale que la prolifération horizontale est une interdiction totale des essais nucléaires. Comme le signalait, en 1990, l'ancien directeur de l'Agence américaine de contrôle d'armes et du désarmement, l'Ambassadeur Gerard C. Smith :

"Il est difficile de concevoir une seule mesure susceptible d'éviter la diffusion du fléau nucléaire si ce n'est une interdiction totale des essais nucléaires." (Arms Control Today, novembre 1990)

L'année dernière, on a enregistré certains faits encourageants dans ce domaine. L'ancienne Union soviétique a cessé ses essais d'armes nucléaires l'an passé et la Fédération de Russie semble être disposée à respecter cet engagement. La Chine et la France ont adhéré au TNP et la France a déclaré un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires jusqu'à la fin de cette année. Il y a 10 jours, les Etats-Unis, sur demande du Congrès, ont commencé à appliquer un moratoire de neuf mois sur les essais nucléaires. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'Argentine, le Brésil et le Chili adhéreront très bientôt au Traité de Tlatelolco. Le 1er octobre, le Sénat des Etats-Unis a ratifié le Traité entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques soviétiques socialistes sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (START). Et l'automne dernier, un an avant de ratifier ce traité, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont manifesté leur intention de mettre en oeuvre des réductions unilatérales de divers types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Ce sont des mesures importantes pour renverser la course aux armements nucléaires. L'adoption d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT) est le passage obligé si l'on veut y parvenir.

Au début de l'année prochaine, la Conférence du désarmement devrait établir son Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires doté d'un mandat lui permettant de poursuivre les négociations. Cette année, la

M. Marín Bosch (Mexique)

Conférence du désarmement a montré, en matière d'armes chimiques, ce que l'on pouvait faire lorsqu'une volonté politique existe. Si les travaux de la Conférence du désarmement restent dans l'impasse, il pourrait être souhaitable de reconvoquer la Conférence d'examen du Traité d'interdiction partielle des essais. Pour examiner cette question, il pourrait s'avérer utile que les parties se réunissent au printemps.

M. Marín Bosch (Mexique)

Je dirai pour conclure que d'ici 50 ans peut-être, cela n'intéressera personne de savoir si les essais nucléaires ont cessé grâce à un traité multilatéral ou grâce à une réduction progressive et unilatérale du nombre de ces essais. A court terme, toutefois, il est d'une importance capitale que les essais nucléaires cessent avec un dernier roulement de tonnerre, avec un accompagnement de fanfare, que méritera sans aucun doute la conclusion d'une interdiction internationalement acceptée des essais. L'impact sur le plan politique sera important, plus particulièrement pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et les Etats dotés d'armes nucléaires ayant donné l'exemple seront alors en mesure d'exercer l'autorité morale voulue pour garantir un régime de non-prolifération véritablement universel et non discriminatoire, contribuant ainsi à un monde plus sûr pour tous.

Monsieur le Président, rencontrer des amis est toujours agréable, et nous sommes particulièrement heureux de les voir assumer des fonctions aussi importantes que les vôtres. Votre expérience de la Première Commission et d'autres instances du système des Nations Unies est un gage de succès pour nos travaux. Cette expérience est évidente dans votre déclaration liminaire. Nous sommes convaincus que vous saurez guider au mieux la Première Commission en cette difficile période de transition pour notre organisation. Nous vous assurons vous-mêmes ainsi que les autres membres du Bureau du plein concours de la délégation mexicaine dans l'accomplissement de vos importantes fonctions. Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint Petrovsky et nous saluons le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Berasategui ainsi que MM. Davinic et Kheradi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Président de la Conférence du désarmement, qui va présenter le rapport de la Conférence.

M. SERVAIS (Belgique), Président de la Conférence du désarmement : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre vaste connaissance et votre large expérience des questions de désarmement et des problèmes de sécurité internationale s'y rapportant, qui ont été hautement appréciées à la Conférence du désarmement lorsque vous y représentiez votre grand pays, ainsi que les compétences et le tact

M. Servais

remarquables du diplomate chevronné que vous êtes, sont de fort bon augure pour l'issue de nos délibérations. J'aimerais aussi féliciter vivement les autres membres du Bureau de leur élection à l'importante charge qui est de vous apporter leur concours pour guider les travaux de la Commission vers une heureuse conclusion. Je salue également la présence parmi nous de M. Petrovsky, qui représente le Secrétaire général, et de M. Berasategui, notre dévoué Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Si j'ai demandé la parole, en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement, c'est pour présenter le rapport de la Conférence sur ses travaux au cours de la session de 1992, rapport publié en tant que supplément No 27 des documents officiels de l'Assemblée générale et qui est distribué sous la cote A/47/27. Pour l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, la présentation de ce rapport annuel constitue un événement de première importance qui est particulièrement agréable à son président. En effet, la Conférence a mené à bien la négociation du projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et ce projet a été adopté et transmis par consensus à l'Assemblée générale, comme cela est signalé au paragraphe 74 du rapport annuel. Le texte du projet et celui d'autres documents relatifs à l'application de la Convention figurent dans l'appendice I du rapport annuel.

En transmettant ce projet de convention à l'Assemblée générale, la Conférence a répondu non seulement à la demande que celle-ci lui avait faite dans sa résolution 46/35 C, mais aussi aux préoccupations et aspirations que la communauté internationale exprimait depuis longtemps. L'organe multilatéral de négociation sur le désarmement examine depuis 1962, dans un cadre ou un autre, la question de l'interdiction de toutes les armes chimiques. Cette ambitieuse tâche n'impliquait rien de moins que l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive, voire d'armes largement utilisées au combat et qui avaient causé d'effroyables pertes en vies humaines ainsi que beaucoup de souffrances.

Lors de la session de 1992, 39 Etats membres de la Conférence et un nombre record de non-membres - 45 - participant aux travaux ont mené de

M. Servais

difficiles négociations qui ont débouché sur un instrument à caractère universel que l'Assemblée générale sera invitée à approuver et à ouvrir à la signature. Je tiens ici à rendre hommage au dernier Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Adolphe von Wagner, de l'Allemagne, qui a tant fait pour rendre possible cet accord attendu depuis longtemps, pour les compétences, le tact et la patience remarquables dont il a fait preuve. Je tiens aussi à rappeler les précieuses contributions apportées à différentes étapes des travaux de la Conférence par ceux qui l'ont précédé à la présidence de cet organe subsidiaire et dont certains assistent aujourd'hui à la session en cours de la Première Commission.

Le grand nombre d'auteurs du projet de résolution qui sera bientôt présenté à la Première Commission témoigne du large appui que le projet de convention a suscité, tant parmi les participants aux négociations - Etats membres et non membres de la Conférence - que parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il n'est donc pas nécessaire d'expliquer ici en détail chacune des dispositions du projet de convention. Je me permettrai cependant de traiter brièvement de ses aspects les plus importants, ceux qui expliquent le mieux l'attrait universel qu'il suscite.

Le projet de convention prévoit à l'article premier une interdiction globale qui s'applique au même titre à toutes les parties. L'interdiction d'acquérir des armes chimiques est complétée par un engagement ferme de détruire les armes chimiques et installations existantes de fabrication de telles armes. Si les dispositions de l'instrument proposé étaient violées, une vaste gamme d'actions, allant de l'assistance et de la protection contre les armes chimiques à diverses mesures propres à en garantir le respect, y compris des sanctions, pourraient être engagées comme prévu aux articles X et XII de la Convention. Le ferme engagement de détruire les armes chimiques et les installations de fabrication de ces armes est complété par les dispositions détaillées figurant aux articles IV et V, pour l'élaboration desquels on a tenu compte des nombreux facteurs à considérer pour assurer un processus sûr et effectivement vérifiable de destruction des armes et installations et, dans des cas exceptionnels, de reconversion des différentes installations.

M. Servais

L'article VIII porte sur la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de réaliser l'objet et le but de la Convention, de ménager un cadre de consultation et de coopération et de veiller à l'application des dispositions de l'instrument, y compris celles qui ont trait à la vérification internationale du respect de la Convention. Je dois à cet égard souligner le caractère unique du système de vérification prévu par les articles VI et IX du projet de convention et par l'annexe correspondante. Pour la première fois dans l'histoire des accords multilatéraux en matière de désarmement se trouve élaboré un régime de vérification véritablement international, couvrant aussi les inspections par mise en demeure, régime qui s'applique à toutes les parties et prévoit des garanties effectives contre le non-respect, tout en préservant le droit de développer l'industrie chimique à des fins pacifiques.

Dernier point mais non des moindres, le projet de convention contient à l'article XI un certain nombre de dispositions relatives au développement économique et technologique qui sont, quelle que soit l'aune à laquelle on les mesure, plus concrètes et plus précises que toutes autres dispositions similaires adoptées dans le cadre des accords multilatéraux de désarmement actuellement en vigueur.

J'espère que le projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction sera approuvé par l'Assemblée générale et que, bientôt, tous les Etats appuieront à nouveau largement ce texte en devenant parties à la Convention. Ce faisant, nous apporterons tous une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et nous ouvrirons la voie à de nouveaux succès dans le domaine du désarmement. Le projet de convention est aussi la preuve que les négociations multilatérales en la matière peuvent jouer un rôle essentiel dans le monde de l'après-guerre froide. La Conférence du désarmement, dans sa position exceptionnelle d'organe de négociation chargé de responsabilités à l'échelle mondiale, est l'instrument fondamental dont dispose la communauté internationale pour remplir ce rôle. Le texte de l'accord transmis à l'Assemblée générale dans le rapport que je présente aujourd'hui confirme l'importance de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation faisant rapport à l'Assemblée générale sur des questions de portée universelle.

M. Servais

Permettez-moi de passer à d'autres questions traitées dans le rapport de la Conférence sur sa session de 1992.

Le chapitre II du rapport traite de l'organisation des travaux de la Conférence. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés dès l'ouverture de la session annuelle et la Conférence a aussi rétabli quatre organes subsidiaires chargés d'examiner diverses questions de fond. Comme je l'ai déjà noté, un nombre record de 45 Etats non membres ont été invités à participer à nos travaux en 1992. Comme il est dit à la section F du même chapitre, la Conférence m'a demandé de mener pendant la période d'intersession, avec l'aide de son prochain président et de son secrétaire général, des consultations sur deux questions importantes qui ont de toute évidence un rapport avec le rôle futur de l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement : son ordre du jour et l'élargissement de sa composition. Ces consultations ont déjà commencé à Genève en septembre et se poursuivront dans les semaines à venir. Ainsi que prévu dans le mandat qui m'a été donné, je ferai rapport à ce sujet à la Conférence au début de la session de 1993. S'agissant de l'élargissement de la composition de la Conférence, le paragraphe 14 du rapport annuel rend compte de l'engagement qu'a pris la Conférence de procéder à un examen approfondi de la question afin d'arriver à une décision positive l'année prochaine. Cette décision mettrait fin à un long et décevant processus de consultations sur le choix de nouveaux membres. En ce qui concerne l'ordre du jour, d'utiles conseils m'ont été prodigués lors de la première série d'entretiens que j'ai eus à Genève.

Le chapitre III du rapport annuel présente les travaux de fond auxquels la Conférence a procédé sur les différents points de son ordre du jour et sur d'autres questions. Comme je l'ai déjà dit, au cours de cette session a été mené à bien le projet de Convention sur l'interdiction de toutes les armes chimiques, dont j'ai souligné l'importance pour la communauté internationale. Il est clair que la Conférence a consacré l'essentiel de ses efforts à la conclusion de cet accord, et il convient de tenir compte de ce fait dans l'évaluation d'autres aspects de ses travaux en 1992.

La question du rétablissement d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires", a fait l'objet de consultations approfondies tout au long de cette session annuelle.

M. Servais

Des progrès sensibles ont été réalisés en vue de l'amélioration du mandat de cet organe subsidiaire, mais il faut bien reconnaître qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord définitif avant la fin de la session, les négociations sur les armes chimiques étant alors entrées dans la phase décisive. La Conférence est cependant convenue d'intensifier ses consultations pour que le Comité spécial puisse être rétabli au début de la session de 1993. Il faut signaler que, suite à la décision prise dans le courant de l'année par la France, Etat doté d'armes nucléaires qui n'avait pas participé jusque-là aux travaux du Comité spécial, cet organe subsidiaire réunira désormais toutes les puissances dotées d'armes nucléaires.

La Conférence a tenu sept réunions officielles consacrées à l'examen de fond des points 2 et 3 de l'ordre du jour, intitulés "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et l'autre "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées". Malgré la persistance de divergences de vues quant à son rôle dans ces deux domaines, la Conférence a reçu les documents relatifs à l'accord signé le 17 juin 1992 par le Président des Etats-Unis d'Amérique et par le Président de la Fédération de Russie en vue de la réduction, bien en deçà des totaux prévus par le Traité START, des arsenaux nucléaires des deux pays.

Le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", a été examiné, comme les années précédentes, par un comité spécial. Le rapport indique que le Comité spécial a progressé dans ses efforts pour trouver des domaines de convergence permettant des travaux plus structurés. Les experts de plusieurs délégations ont apporté une précieuse contribution aux débats et les travaux préliminaires poursuivis par les collaborateurs du Président dans plusieurs domaines importants ont été jugés encourageants pour étendre les domaines de convergence. Tout en étant conscient des diverses positions exprimées, le Comité spécial a reconnu l'importance des exposés qui lui avaient été présentés au sujet des mesures de confiance et du renforcement de la transparence et de la franchise dans le domaine spatial. Le rapport indique qu'il a été recommandé de rétablir le Comité spécial au début de la session de 1993.

M. Servais

En ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes", le Comité spécial chargé de la question a signalé qu'il subsistait des difficultés spécifiques liées à des perceptions divergentes des intérêts de sécurité des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats qui n'en ont pas. La Conférence est cependant restée convaincue de l'importance de cette question et elle a estimé qu'il fallait l'aborder sous un angle nouveau, compte tenu des transformations récentes du climat politique international et d'autres faits positifs qui étaient intervenus, afin d'aller de l'avant dans ce domaine extrêmement important. Elle a également recommandé que le Comité spécial soit rétabli au début de la session de 1993.

Au titre du point 7 de l'ordre du jour, la Conférence a rétabli, cette année, le Comité spécial des armes radiologiques, qui a poursuivi ses travaux sur les deux points considérés : l'interdiction des armes radiologiques au sens traditionnel et les questions relatives à l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires. Des vues divergentes se sont encore exprimées sur ces deux points pendant la session de 1992 et comme c'est indiqué dans le rapport, il a été recommandé que le Comité spécial soit rétabli au début de la prochaine session annuelle et que la Conférence donne des directives à cet organe subsidiaire pour la réorganisation de ses travaux.

Les opinions ont été partagées au sujet du programme global de désarmement, point 8 de l'ordre du jour. La question du cadre d'organisation approprié pour l'examen de ce point sera abordée à nouveau au début de la session de 1993.

En réponse aux demandes que l'Assemblée générale des Nations Unies lui a adressées par sa résolution 46/36 L, la Conférence a décidé d'ajouter à l'ordre du jour de sa session de 1992 un point intitulé "Transparence dans le domaine des armements", et de considérer la question dans une série de réunions officieuses. L'examen de ce nouveau point de l'ordre du jour a fait l'objet de cinq réunions officieuses au cours desquelles un échange de vues préliminaire a eu lieu. C'est pourquoi le rapport annuel contient non pas un exposé des différents sujets abordés par les délégations, mais une

M. Servais

récapitulation des opinions exprimées. Le sentiment général a été que les débats avaient été utiles et qu'il fallait étudier au début de la session de 1993 la question du cadre dans lequel ce point devait être examiné.

En réponse à la demande que l'Assemblée générale des Nations Unies lui avait faite par sa résolution 44/116 O du 15 décembre 1989, la Conférence a tenu une réunion officieuse consacrée à l'examen de nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Le compte rendu des débats sur ce point figure dans la section J du chapitre III du rapport annuel.

Pour conclure, je voudrais faire quelques réflexions d'ordre général sur les travaux de la Conférence en 1992 et sur son rôle futur. L'accord historique qui a été conclu sur l'interdiction des armes chimiques et les progrès accomplis dans plusieurs autres domaines montrent que les négociations multilatérales sur le désarmement sont promises à un brillant avenir. Ce que l'affrontement idéologique rendait naguère impossible est désormais réalisable. Avec la fin de la guerre froide, l'heure des négociations multilatérales sur le désarmement est venue. La Conférence du désarmement offre maintenant des possibilités nouvelles de relever les défis qui se présentent à nous dans un monde qui appelle l'adoption d'autres mesures propres à renforcer la paix et la sécurité internationales. La décision de la Conférence de s'interroger sur des questions aussi fondamentales que son ordre du jour et l'élargissement de sa composition doit être interprétée comme une réponse aux changements qualitatifs survenus dans ce monde. A l'époque des tensions et conflits entre les Etats, cette instance a réussi à négocier plusieurs accords de désarmement qui ont obtenu un large soutien dans la communauté internationale. Aujourd'hui, elle peut véritablement jouer un rôle décisif dans l'effort de désarmement.

Je serais injuste si je n'ajoutais pas une phrase de remerciements à l'endroit du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Berasategui, et de toute son équipe, qui ont été mis à rude épreuve au cours des quelques dernières semaines qui ont précédé la fin de notre conférence. Je tiens ici à leur rendre publiquement hommage et à les remercier.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni) (interprétation de l'arabe) :

Etant donné que c'est la première déclaration du Royaume-Uni au cours de la présente session de la Première Commission, je suis heureux de saisir cette occasion pour vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Notre amitié personnelle est née ici à New York en 1970 et, depuis lors, vos talents et votre expérience diplomatiques n'ont jamais cessé de m'impressionner. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter plein succès dans la conduite des travaux de la Commission.

(L'orateur poursuit en anglais)

Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale et présenter mes meilleurs voeux et mes félicitations aux autres membres du Bureau. Je suis certain que, sous votre direction compétente, la présente session de la Première Commission sera fructueuse et constructive. Nous, les Etats membres de la Communauté européenne, vous offrons notre plein appui dans l'accomplissement de l'importante tâche qui vous a été confiée.

Les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale se déroulent à un moment crucial pour la paix et la sécurité internationales. La fin de la guerre froide a permis d'espérer en un monde plus sûr, où la méfiance et l'hostilité engendrées par les différences idéologiques sont désormais, dans une large mesure, reléguées au passé. Dans de nombreuses régions du monde, des régimes autoritaires ont cédé le pas à des formes de gouvernement plus démocratiques et plus responsables.

Mais, en même temps, la communauté internationale doit relever de nouveaux défis importants dans sa recherche de paix. Les menaces des agresseurs n'appartiennent pas, elles, au passé. Alors que des associations régionales et continentales d'Etats travaillent dur pour éliminer les causes de peur et de méfiance parmi leurs membres, la paix et la sécurité sont menacées par un nombre croissant de conflits découlant de rivalités ethniques, religieuses, sociales, culturelles et linguistiques.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Quinze Etats progressent vers la démocratie alors que, il y a un an, il n'y en avait qu'un seul : l'Union soviétique. C'est là un événement sans précédent dans l'histoire moderne. C'est une évolution qui représente un pas considérable en avant pour tous les peuples qui, pendant des décennies, ont été soumis au régime tyrannique de l'Union soviétique. Mais cela entraîne de nouveaux problèmes et défis décourageants, pour eux et pour nous, notamment en ce qui concerne les questions militaires et de prolifération.

Les conflits qui ont éclaté dans l'ex-Yougoslavie constituent un avertissement clair et tragique des dangers inhérents à la réapparition du nationalisme. Avec l'effondrement de l'ancien régime central communiste, des dirigeants politiques sans scrupules ont réveillé des haines et des peurs anciennes afin de promouvoir une politique de conquête et d'oppression. Mais il est manifeste que les étincelles de la tension ethnique ont été déclenchées dans ce que l'on peut qualifier de poudrière.

La présence de stocks énormes d'armements dans le pays a permis à ces haines de s'exprimer avec une force destructrice encore plus grande. Nous appuyons entièrement les efforts déployés par les coprésidents du comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie pour mettre en oeuvre les décisions et les principes approuvés à la Conférence de Londres.

Les tâches et les défis mondiaux auxquels l'ONU doit faire face sont devenus encore plus pressants. La crise du Golfe et ses conséquences ont accru l'importance que revêt la responsabilité première du Conseil de sécurité au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui a confiée la Charte. La Communauté et ses Etats membres se félicitent des progrès sensibles réalisés par la Commission spéciale des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour éliminer les armes de destruction massive de l'Iraq et sa capacité en matière de missiles balistiques, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce défi et cette tâche sans précédent méritent que nous continuions à les appuyer le plus possible. Il faut que les Iraquiens comprennent bien que la communauté internationale continuera d'exercer des pressions tant que l'Iraq n'aura pas respecté intégralement toutes ces résolutions.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

La crise du Golfe a déjà montré que le monde dispose d'un instrument efficace pour faire respecter la sécurité collective, mais qu'il n'y a pas lieu de céder à la complaisance. Des moyens sont à l'étude en vue d'aiguiser cet instrument pour que la Commission spéciale puisse s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité en cette ère de transition mondiale.

La Communauté et ses Etats membres se félicitent du rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix. A notre avis, il est possible d'exploiter toutes les possibilités offertes par la Charte des Nations Unies pour accroître la capacité de l'Organisation à désamorcer les conflits potentiels et à renforcer ses moyens de construire et de maintenir la paix.

La Communauté et ses Etats membres restent disposés à prêter tout l'appui possible. Mais il incombe à chaque Etat Membre de l'ONU de jeter les fondements de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que nous devons tous sans exception travailler à la limitation des armements et au désarmement. Nous devons nous attacher à mettre en oeuvre ce qui a déjà été décidé. Nous devons nous engager à travailler à l'élaboration de nouvelles mesures de désarmement, aux niveaux régional et international. Nous devons faire en sorte que chacun assume pleinement ses responsabilités en matière de prévention de la prolifération des armes de destruction massive et d'accumulation d'autres armes meurtrières. Nous devons par-dessus tout chercher à résoudre pacifiquement et conformément à la Charte tous les problèmes afférents aux questions qui menacent ou perturbent le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais passer brièvement en revue les progrès réalisés récemment dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement.

Nous félicitons les membres de la Conférence du désarmement d'avoir mené à bien les négociations prolongées consacrées à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques, dont le texte nous a été communiqué dans le rapport de la Conférence présenté ce matin par le Président de la Conférence, M. Servais. L'aboutissement de ces négociations ardues est la preuve de ce

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

qu'il est possible de réaliser grâce à la volonté internationale pour coopérer en faveur de la sécurité mutuelle. Il s'agit d'un moment historique. La Convention sur les armes chimiques est véritablement le premier accord global de désarmement multilatéral assortie d'un régime de vérification efficace permettant des inspections sur place de toute installation soupçonnée de contrevenir à cet instrument. La Convention sur les armes chimiques représente également un progrès appréciable en matière de règlement des problèmes de sécurité régionale. Nous espérons qu'elle contribuera à créer un climat tel que tous les Etats se sentiront en sécurité et suffisamment confiants pour adopter de nouvelles mesures de désarmement beaucoup plus ambitieuses encore.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

En interdisant la production, le stockage, le transfert et l'emploi des armes chimiques en toutes circonstances, la Convention sera extrêmement utile pour la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, il faut l'examiner objectivement et ne pas faire dépendre sa signature de conditions préalables, d'autant plus qu'elle contribue valablement à la création de zones exemptes d'armes de destruction massive. Nous comptons donc que la Convention recevra un appui sans réserve à la Première Commission. Nous prions tous les Etats Membres de coparrainer et d'appuyer à la Première Commission le projet de résolution qui figure dans le document A/C.1/47/L.1. Nous confirmons que nous avons l'intention d'être parmi les premiers signataires de cette convention, qui doit être signée à Paris au début de l'année prochaine, à l'invitation du Président de la France, et nous demandons à toutes les nations de faire de même. En signant la Convention, les Etats membres de la Communauté européenne feront chacun un discours dans lequel ils déclareront qu'en ce qui concerne le commerce dans la Communauté, ils appliqueront la Convention conformément aux engagements qu'ils ont pris en tant qu'Etats membres de la Communauté. Entre-temps, les Etats membres se félicitent du choix de La Haye comme siège de la future organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Nous avons déjà dit qu'il n'y avait pas lieu de se laisser aller à la satisfaction. Malgré les progrès réalisés par les puissances nucléaires dans la réduction de leurs arsenaux, la prolifération des armes de destruction massive menace de s'accroître, et nous constatons aussi que les armes classiques continuent à être accumulées dans de nombreuses régions du monde.

La Communauté et ses Etats membres considèrent que le Traité sur les forces classiques en Europe (FCE) et l'accord complémentaire FCE 1A sur les effectifs des armes classiques en Europe, constituent en cette époque incertaine une force stabilisatrice en Europe. La réduction des armes classiques et l'ambitieux régime de vérification prévu par le Traité traduisent le désir des parties contractantes d'assurer un degré plus élevé de stabilité et de coopération politique et militaire en Europe. Nous sommes heureux de l'accord réalisé au sommet d'Helsinki en juillet pour que le Traité soit appliqué provisoirement, et nous invitons tous les Etats parties qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité le plus tôt possible, afin qu'il

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

puisse entrer en vigueur définitivement. Nous saluons en outre la décision prise à Helsinki d'appliquer l'accord FCE 1A en même temps que sera appliqué provisoirement le Traité FCE.

Le nouveau Document de Vienne 1992 représente un pas en avant significatif dans le domaine des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. Les nouvelles mesures qui sont entrées en vigueur le 1er mai limitent l'ampleur des manoeuvres, obligent les Etats à notifier leur appel de réservistes, supplémentent l'échange d'informations militaires et fournissent un cadre pour effectuer des visites dans les pays hôtes volontaires du territoire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) afin de dissiper les préoccupations en matière de sécurité.

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la décision prise au sommet d'Helsinki de créer un forum de la CSCE pour la coopération dans le domaine de la sécurité. L'évolution d'un dialogue sur la sécurité, comprenant des mesures de contrôle des armes et de prévention des conflits, reflétera dans le cadre élargi du processus de la CSCE. La Communauté et ses Etats membres est heureuse que la CSCE englobe la Croatie, la Géorgie, la Slovénie, et la Bosnie-Herzégovine depuis le début de la réunion de suivi d'Helsinki.

Nous attachons également la priorité la plus élevée au Traité Ciel ouvert qui a été signé en mars. Nous espérons qu'une fois en vigueur, il contribuera sensiblement à accroître la confiance et la stabilité dans toute la région de la CSCE et au-delà.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du Document de Vienne 1992, du Traité FCE et du Traité Ciel ouvert, nous voudrions attirer votre attention sur l'importance du réseau d'information de la CSCE, qui permet un échange rapide et total des notifications et d'autres informations connexes. Afin de profiter pleinement des possibilités offertes par le réseau, il est très important que tous les Etats de la CSCE y soient reliés.

Compte tenu de cette situation, la Communauté et ses Etats membres soulignent une fois de plus l'importance qu'ils attachent aux trois domaines prioritaires identifiés dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Nous sommes donc prêts à continuer de jouer pleinement notre

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

rôle dans l'application des mesures déjà convenues, à oeuvrer pour obtenir l'adoption d'autres mesures de désarmement et de contrôle des armes, aux plans régional et global, et à faire en sorte que soient mis en place des arrangements tendant à empêcher la prolifération et à décourager l'accumulation d'armements mortels.

Le désarmement nucléaire continue à jouir d'une priorité très élevée auprès de la Communauté et de ses Etats membres dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Tout en saluant les progrès réalisés ces dernières années dans ce domaine, nous souhaitons tous qu'il soit procédé à des réductions sensibles du niveau global des armes nucléaires. En même temps, nous considérons que la prolifération est une menace majeure pour la sécurité et la stabilité globales. Puisque ces problèmes affectent la sécurité de tous les Etats, nous croyons que le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire continuent d'exiger sans réserve l'attention et l'engagement de tous les Etats Membres des Nations Unies.

Les récents événements politiques en Europe orientale et l'effondrement de l'Union soviétique ont apporté des progrès sans précédent dans le contrôle des armes nucléaires. La Communauté et ses Etats membres applaudissent aux réductions très importantes d'armes stratégiques annoncées par le Président Bush et le Président Eltsine en juin 1992. Cet engagement est un suivi très positif de certains accords déjà conclus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, notamment le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI) et le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START), et des décisions unilatérales prises par les Etats-Unis et la Russie en automne 1991 d'éliminer leurs armes tactiques nucléaires terrestres. Nous espérons que la mise en oeuvre de ces mesures se fera dans les meilleures conditions de sécurité et de transparence.

La Communauté et ses Etats membres se félicitent des engagements fermes pris par tous les dirigeants du Commonwealth des Etats indépendants (CEI) d'appliquer pleinement les accords de contrôle des armements de l'ancienne Union soviétique.

Les deux membres de la Communauté qui sont des Etats nucléaires ont également apporté une contribution importante au processus de désarmement

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

nucléaire, en réduisant notamment certains de leurs programmes d'armements nucléaires.

La Communauté et ses Etats membres considèrent que, étant donné les réductions spectaculaires d'armements nucléaires qui sont prévues, la priorité devrait être accordée à l'application rapide et sûre des accords et des décisions unilatérales existants sur le contrôle des armes nucléaires. Par conséquent, nous appuyons pleinement les efforts déployés par les Etats individuels pour aider la Russie à éliminer rapidement les armes nucléaires destinées à être détruites.

Empêcher la prolifération de l'expertise en matière de fabrication d'armes nucléaires suscite également une forte inquiétude. La Communauté et ses Etats membres sont donc heureux d'appuyer la création d'un Centre international de science et de technologie (ISTC) en Russie qui financera et coordonnera l'emploi pacifique de scientifiques militaires de l'ancienne Union soviétique. Nous espérons oeuvrer étroitement avec les Etats-Unis, le Japon et la Russie, cofondateurs de ISTC, ainsi qu'avec d'autres Etats contributeurs, et nous attendons avec intérêt que le Centre devienne bientôt opérationnel.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Nous nous félicitons des nouvelles mesures prises en faveur de la limitation des essais nucléaires, y compris la suspension des essais nucléaires par la Fédération de Russie et, pour 1992, par la France, ainsi que la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis de réduire le nombre et la puissance de ses essais nucléaires. Nous prenons note de la décision plus récente consistant à avancer davantage encore vers la suspension des essais nucléaires. Notons également que le programme d'essais nucléaires du Royaume-Uni demeurera à un niveau minimal. Les questions d'interdiction des essais nucléaires doivent continuer de recevoir la priorité à la Conférence du désarmement, à Genève.

Nous croyons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) forme la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire et que le renouvellement indéfini du Traité dans sa forme actuelle lors de la Conférence de renouvellement de 1995 sera une étape clef dans l'élaboration de ce régime. La Communauté et ses Etats membres oeuvreront activement pour que la Conférence de 1995 soit couronnée de succès. Le processus de réduction et de contrôle des armes nucléaires doit être poursuivi, et nous appelons tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité. Nous estimons qu'une adhésion universelle au Traité et le plein respect de ses obligations représentent la meilleure façon de garantir la non-prolifération nucléaire.

A cet égard, nous nous félicitons particulièrement de l'adhésion de la République populaire de Chine et de la France au Traité. Nous croyons que l'adhésion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité au Traité accentue davantage les perspectives de renforcement et de consolidation du régime de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que la Russie, après avoir hérité du statut de l'Union soviétique, continuera de respecter les obligations qu'ont les Etats dotés d'armes nucléaires en vertu du Traité, et nous nous félicitons des engagements pris par l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan d'adhérer dès que possible au TNP en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires et d'évacuer toutes les armes nucléaires restantes situées sur leur territoire au cours de la période de mise en oeuvre du Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START).

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Nous nous félicitons de l'adhésion de l'Afrique du Sud au TNP et de la ratification par la République populaire démocratique de Corée de l'accord de garanties lié au TNP. Nous accordons également de l'importance à la pleine mise en oeuvre de l'accord bilatéral entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne. D'autres initiatives positives comprennent des démarches en faveur de la mise en oeuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Nous nous réjouissons de l'évolution récente en faveur de la non-prolifération en Amérique latine, notamment de la signature d'un accord de garanties intégrales par l'Argentine, le Brésil et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la ratification par la France du Protocole additionnel du Traité de Tlatelolco. Nous nous félicitons aussi de la décision prise par l'Argentine, le Brésil et le Chili en vertu de laquelle ils mettront en oeuvre les dispositions du Traité de Tlatelolco dès qu'ils auront achevé les procédures de ratification pertinentes. Toutes ces mesures témoignent de l'importance vitale du désarmement nucléaire et du caractère mutuellement incitatif du contrôle régional et mondial des armements.

La Communauté et ses Etats membres ont fermement encouragé l'AIEA dans ses tentatives de renforcement du régime de garanties, compte tenu des enseignements tirés en Iraq. Nous nous félicitons des progrès qu'elle a accomplis jusqu'à maintenant et appelons toutes les parties concernées à poursuivre le processus. Nous nous félicitons particulièrement de la réaffirmation, de la part du Conseil des gouverneurs, du droit de l'AIEA d'effectuer des enquêtes spéciales. Cela représentait un élément clef de la liste des améliorations proposées pour les garanties que les Etats membres de la Communauté ont présentée à l'Agence en décembre 1991.

Dans le domaine des contrôles à l'exportation, la Communauté et ses Etats membres rendent hommage au travail du Groupe des fournisseurs de matières nucléaires pour avoir adopté un nouveau régime de contrôles à l'exportation d'éléments nucléaires à utilisation mixte qui pourraient apporter une énorme contribution à la fabrication d'armes nucléaires. Cela devrait constituer une nouvelle barrière utile contre la prolifération. La Communauté et ses Etats membres prennent note avec satisfaction de la décision de tous les membres du

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Groupe d'adopter une politique de garanties intégrales comme condition à l'approvisionnement nucléaire, et appellent tous les autres fournisseurs à faire de même.

Nous appuyons pleinement le travail du Régime de contrôle des technologies missilières (MTCR), et notamment la décision d'étendre la portée des principes directeurs afin d'englober les missiles capables d'emporter toutes sortes d'armes de destruction massive. La Communauté et ses Etats membres soutiennent le renforcement accru du MTCR et encouragent tous les pays à adopter les principes directeurs du MTCR. Dans le domaine plus général de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, la Communauté et ses Etats membres jouent un rôle dirigeant dans les débats et les décisions du Groupe d'Australie sur la prévention de la diffusion des armes chimiques et biologiques, et notamment sur l'harmonisation des contrôles nationaux à l'exportation du matériel et des éléments à utilisation mixte relatifs aux armes chimiques ainsi que du matériel relatif aux armes biologiques.

La Communauté et ses Etats membres croient fermement que la transparence en matière d'armements est un outil important pour l'accroissement de la confiance, et donc de la stabilité dans le monde. La transparence contribue à corriger les conceptions erronées qui alimentent la crainte et la méfiance. L'ampleur de la reconnaissance rattachée à la valeur de la transparence a été illustrée par le vote écrasant exprimé l'an dernier en faveur de la résolution 46/36 L, intitulée "Transparence dans le domaine des armements". La pleine mise en oeuvre de la résolution constituera une première étape vitale vers l'accroissement de la transparence et la retenue dans le domaine des armes classiques. Nous réitérons notre engagement pris dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) consistant à fournir une information complète au Registre des armes classiques des Nations Unies, et nous appelons tous les autres Etats à prendre la même décision.

La Communauté et ses Etats membres se réjouissent des résultats des délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux mis sur pied en vertu de la résolution, qui permettront à tous les Etats de fournir de manière uniforme

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

l'information pertinente exigée par la résolution. Nous croyons que la fourniture d'une telle information contribuera à repérer les transferts d'armes irresponsables et déstabilisateurs. Nous nous félicitons également des travaux actuels que la Conférence du désarmement effectue conformément à la résolution 46/36 L et formulons le voeu que la Conférence du désarmement joue un rôle de fond dans le domaine de la transparence en matière d'armements.

Afin de souligner l'importance que nous continuons d'accorder à la résolution 46/36 L, les Etats membres de la Communauté coopéreront étroitement avec d'autres Etats Membres intéressés, au cours de la présente session, en vue de soumettre un autre projet de résolution visant à aller plus loin.

C'est aussi dans le but d'édifier la confiance au moyen de la transparence que la question des informations objectives sur les questions militaires a été proposée comme point à l'ordre du jour de la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous sommes convaincus que le texte adopté relativement aux principes directeurs et aux recommandations au sujet des informations objectives sur les questions militaires constitue un fondement solide aux futures démarches d'édification de la confiance. C'est dans cette optique que nous appuierons, au cours de cette session, un projet de résolution fondé sur ces principes directeurs et ces recommandations. De plus, nous nous félicitons du travail déjà amorcé par la Conférence du désarmement dans le sillage de la résolution 46/36 L, qui vise à accroître la transparence relative aux questions militaires au-delà de la portée du Registre des Nations Unies.

La Communauté et ses Etats membres estiment que le contrôle régional des armements et les mesures de désarmement peuvent compléter les négociations bilatérales et multilatérales afin de faciliter le contrôle mondial des armements et les efforts de désarmement dans leur ensemble. Les mesures régionales doivent obligatoirement varier pour que soient prises en considération les caractéristiques propres à une ou plusieurs régions, mais nous estimons qu'il est néanmoins possible de déterminer certaines constantes. A notre avis, et compte tenu de l'expérience européenne, le contrôle régional des armements et les mesures de désarmement doivent d'abord être axés sur les capacités militaires les plus déstabilisatrices afin que soient renforcées la paix et la sécurité à un niveau de forces inférieur.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Ils doivent reconnaître la valeur intrinsèque des mesures propres à accroître la confiance, telles que l'échange d'informations sur les structures militaires et les déploiements et la notification préalable des manoeuvres militaires de grande envergure. Ces mesures, nous en sommes convaincus, contribuent de façon significative à une plus grande ouverture et transparence. Les arrangements régionaux devraient naturellement comporter des dispositions de vérification efficaces. Celles-ci peuvent à leur tour, si elles sont correctement appliquées, renforcer encore la confiance, ce qui facilitera de nouveaux développements en matière de paix et de sécurité.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, la Communauté et ses Etats membres se félicitent du processus entamé à la Conférence de paix de Madrid et espèrent que les négociations bilatérales vont se poursuivre dans une atmosphère de confiance, de même que les négociations multilatérales sur les problèmes régionaux, pour déboucher sur un règlement de paix juste et global basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous appuyons les cinq groupes de travail multilatéraux qui fournissent une contribution majeure à l'édification de la confiance entre les parties engagées dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Nous soulignons que la Communauté et ses Etats membres sont disposés à participer à ce processus, sous tous ses aspects, afin de contribuer à la réalisation globale et rapide des objectifs de ces négociations.

La Communauté et ses Etats membres se félicitent du cessez-le-feu et des Accords de paix signés à Rome le 4 octobre, qui ramèneront enfin la paix au Mozambique et permettront de distribuer l'aide humanitaire si nécessaire aux populations victimes de la sécheresse tout en entamant le long processus de reconstruction nationale. Nous nous félicitons également de la tenue d'élections pluralistes en Angola, les 29 et 30 septembre, qui, nous l'espérons, faciliteront la reconstruction de l'Angola. Nous invitons toutes les parties à ne pas rouvrir les plaies à peine cicatrisées infligées par la guerre civile et à respecter le choix du peuple angolais.

La Communauté et ses Etats membres notent que la première réunion du Groupe d'experts de la Convention sur la vérification des armes biologiques a eu lieu du 30 mars au 10 avril. Le Groupe a connu un début encourageant en explorant et en examinant des mesures potentielles de vérification d'un point

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

de vue technique et scientifique. Il devrait encore progresser au cours de la prochaine session, du 23 novembre au 4 décembre, et nous appuyons fermement l'objectif visant à compléter la Convention sur les armes biologiques ou à toxines par un régime de vérification aussi efficace que possible.

La Communauté et ses Etats membres notent que toutes les nations ne sont pas parties à cette convention, qui interdit la mise au point, la production et le stockage d'armes biologiques. Nous invitons tous les Etats non parties à adhérer à ce traité international important dès que possible.

Nous notons aussi une réponse insuffisante de la part des Etats parties à la Convention sur les armes biologiques pour ce qui est du rapport annuel pour 1992 qu'ils doivent présenter sur les mesures propres à accroître la confiance. Ces mesures ont été renforcées et étendues à la troisième Conférence de révision de 1991, et il est urgent que tous les Etats parties achèvent leur rapport.

La Communauté et ses Etats membres se félicitent des résultats positifs de la deuxième Conférence de révision de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou autres usages hostiles.

A ce stade, je voudrais encore souligner le rôle unique de la Conférence de Genève sur le désarmement, qui est le seul organe de négociation multilatéral sur le désarmement au sein du système des Nations Unies. En parvenant à la conclusion d'un accord mondial aussi complexe et établissant un régime de vérification aussi innovateur que celui qui apparaît dans la Convention sur les armes chimiques, la Conférence du désarmement a montré qu'elle était capable de s'acquitter efficacement de tâches très ardues. Dans un climat international qui exige de plus en plus une approche multilatérale en matière de limitation des armements, de désarmement, de sécurité et de transparence, y compris pour ce qui est des armes de destruction massive, nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement a un rôle majeur à jouer. Afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de ses responsabilités, nous sommes en faveur d'un élargissement rapide qui refléterait de manière plus appropriée le niveau d'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble pour ses travaux, et nous pensons que la Conférence doit revoir son ordre du jour et l'organisation de ses travaux à la lumière de la nouvelle conjoncture internationale.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

La Communauté et ses Etats membres sont convaincus que les faits nouveaux survenus sur le plan international et le nouveau climat qui prévaut dans les relations internationales ont fait surgir des attitudes plus positives à l'égard de la limitation des armements et du désarmement. Nous avons maintenant de nouvelles occasions d'essayer de résoudre les nombreux problèmes qui se posent à nous. Nous ne devons pas les laisser échapper. Nous espérons sérieusement que tous les Etats partagent notre volonté de nous engager en faveur de mesures pratiques pour créer un monde pacifique, plus sûr et plus stable. A cet égard, nous espérons que la Première Commission de l'Assemblée générale produira des résultats positifs lors de cette session.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie Sir Michael Weston d'avoir fait allusion à notre vieille amitié. Il s'est exprimé en excellent arabe et je l'en félicite. Je suis certain que toutes les délégations de langue arabe à la Première Commission ont été très admiratives.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter les félicitations de la délégation brésilienne à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes tout particulièrement satisfaits de voir un diplomate aussi qualifié et compétent diriger les travaux de cet organe important chargé des questions politiques et de sécurité. Cela augure bien des résultats de nos débats.

Nous félicitons également les Vice-Présidents, M. Pasi Patokallio, de la Finlande et M. Dae Won Suh, de la République de Corée, ainsi que le Rapporteur, M. Jerzy Zaleski, de la Pologne. Nous voulons également exprimer notre reconnaissance à M. Robert Mroziewicz, qui a dirigé avec compétence notre commission pendant la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Enfin, ma délégation souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux Etats Membres qui se sont joints à notre commission cette année et nous nous réjouissons de la perspective de travailler avec eux dans un esprit constructif.

Au cours du débat général sur les questions de désarmement, l'an dernier, la délégation brésilienne avait parlé de la question de la relation essentielle qui existe entre la démocratie, le développement et le désarmement, en suggérant qu'elles devraient constituer la base d'une nouvelle

M. Sardenberg (Brésil)

structure. De même, au cours du débat général sur les questions de sécurité internationale à la même session, nous avons parlé de la corrélation essentielle entre la paix et la sécurité internationale, en tant qu'instruments étroitement liés de la consolidation d'un ordre mondial juste et équitable.

Cette année, alors que nous nous engageons dans un débat général combiné sur toutes les questions du désarmement et de la sécurité internationale, ma délégation voudrait parler des relations étroites existant entre ces concepts et leurs effets sur les activités actuelles de notre organisation, notamment dans le contexte des efforts actuels en vue de l'établissement d'un nouvel ordre du jour pour la paix et pour le développement.*

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Sardenberg (Brésil)

A l'ouverture du débat général de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Brésil a dit ce qui suit :

"En période de changement, il est important de prendre le temps de réfléchir aux valeurs et aux concepts qui sont à la base des relations internationales." (A/47/PV.4, p. 7)

S'arrêter pour réfléchir est donc nécessaire pour comprendre ce qui se produit. Ce temps de réflexion nécessaire ouvre la voie à une action concertée et aux possibilités qu'elle offre dans le monde d'aujourd'hui.

L'accélération des événements mondiaux à laquelle nous avons assisté récemment nous amène à évaluer soigneusement les forces actuellement en jeu, afin de les orienter et d'en contrôler le rythme.

D'une part, nous nous réjouissons de voir que le dynamisme récent en matière de réduction des armes nucléaires et autres armes de destruction massive n'est pas tombé. Nombreux sont ceux qui ont fini par se rendre compte qu'arriver à la suprématie militaire aux dépens du bien-être économique et social de leurs populations était une victoire coûteuse.

Le renforcement des valeurs démocratiques dans de nombreuses régions du monde a conduit à un regain d'intérêt pour la richesse nationale et à une plus grande prise de conscience que la course aux armements entraînait le gaspillage des ressources nationales. Ce passage de l'affrontement à la coopération a élargi l'horizon d'un nouveau type de relations internationales basées sur la primauté de la démocratie, du développement et du désarmement.

Mais d'autre part, la disparition de la rivalité idéologique au niveau global s'est accompagnée d'un réveil des haines et des préjugés latents dans certaines régions. Les manifestations d'intolérance et de discrimination, de même que les luttes intestines, ont, dans certains cas, détruit brutalement les fondements des normes et du comportement civilisés. Ces événements ont malheureusement prouvé que si l'histoire s'accélérait, ce n'était pas forcément dans la bonne direction. Je suis heureux de constater, Monsieur le Président, que dans votre déclaration liminaire de ce matin vous avez confirmé cette évaluation générale, qui suscite des sentiments "qui vont de l'optimisme à l'inquiétude" (Supra, p. 2).

M. Sardenberg (Brésil)

La démocratie est le meilleur moyen d'assurer la paix et la stabilité dans nos sociétés. Elle nous apprend à accepter la diversité, à encourager les changements ordonnés et à gérer les crises grâce à la primauté du droit. La démocratie repose sur les obligations et les droits égaux de tous les citoyens et elle empêche que quelques-uns dominent le plus grand nombre.

De même, la paix et la sécurité internationales doivent être fondées sur la participation démocratique de tous les Etats à la mise en place d'un ordre mondial juste et équitable qui devrait reposer sur la reconnaissance de la diversité des nations, de la souveraineté et de la solidarité égales dans le développement. On devrait prendre davantage conscience de la sécurité collective basée non pas sur la puissance individuelle des Etats, mais sur les droits collectifs de la communauté internationale.

C'est dire que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales exige le renforcement des Nations Unies dans leur ensemble ainsi que le renforcement équilibré de leurs principaux organes, afin que l'Organisation puisse jouer pleinement le rôle qui lui revient de droit pour ce qui est de promouvoir les valeurs démocratiques, le développement et le désarmement.

Dans le domaine du désarmement, plusieurs événements positifs se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Les deux grandes puissances nucléaires ont poursuivi leur processus bilatéral visant la réduction de leurs armes nucléaires les plus déstabilisatrices. Quatre puissances nucléaires ont observé un moratoire, déclaré ou de facto, sur les essais nucléaires. La Conférence du désarmement à Genève a mis la dernière main au projet de texte de la Convention sur les armes chimiques, qui sera présentée à la présente session de l'Assemblée générale et ouverte à la signature au début de l'année prochaine. La deuxième Conférence d'examen des Etats parties à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles s'est déroulée dans une atmosphère constructive le mois dernier à Genève. La Commission du désarmement a adopté par consensus, à sa session de fond de 1992, un ensemble de directives et recommandations pour une information objective sur les questions militaires, ayant fait ainsi sa première expérience réussie de sa nouvelle méthode de travail. Le Groupe

M. Sardenberg (Brésil)

d'experts techniques gouvernementaux créé par la résolution 46/36 L a mis la dernière main, par consensus, à son rapport recommandant les paramètres de l'opération effective du Registre des armes classiques. Le Protocole additionnel 1 au Traité de Tlatelolco a désormais été ratifié par tous les Etats extracontinentaux ou continentaux ayant, de facto ou de jure, une responsabilité internationale sur les territoires situés dans la zone d'application du Traité. L'Argentine, le Chili et le Brésil ont lancé une initiative visant à garantir la pleine entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco, grâce auquel la région de l'Amérique latine et des Caraïbes deviendra la première zone complètement exempte d'armes nucléaires au monde.

Aussi positive que soit cette évolution, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du désarmement. Le moratoire unilatéral respecté par certaines puissances nucléaires doit devenir de toute urgence un engagement multilatéral contraignant de toutes les puissances nucléaires afin que cessent à tout jamais les explosions d'armes nucléaires. Nous nous félicitons à cet égard des consultations entreprises par le Président de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau - Traité de Moscou -, M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, pour voir comment arriver dès que possible à une interdiction complète des essais nucléaires. Le Brésil est bien décidé à continuer à coopérer de manière constructive à cette fin.

Il reste encore assez d'armes nucléaires pour détruire le monde plusieurs fois, ce qui constitue une menace pour l'ensemble de la communauté mondiale. De récents événements ont montré que la prolifération des armes nucléaires est toujours possible et que ce sera le cas tant que ces armes existeront. La prolifération peut se produire non seulement parce qu'un nouvel Etat peut décider d'en fabriquer, mais aussi du fait de la propagation des arsenaux existants. Pour proliférer, on a besoin d'une matrice; alors, pour éliminer véritablement le risque de prolifération des armes nucléaires, toutes les armes nucléaires existantes doivent finir par être éliminées.

Si nous nous félicitons de la mise en opération l'an prochain du Registre des armes classiques, nous constatons avec préoccupation la poursuite des transferts internationaux de systèmes d'armes perfectionnées. Il semble

M. Sardenberg (Brésil)

contradictoire de chercher à contrôler le transfert de certaines techniques stratégiques aux applications polyvalentes si on ne contrôle pas la dissémination des armes faisant appel à ces techniques.

Cela m'amène à la question du transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires, à laquelle ma délégation attache une grande importance. La Commission du désarmement devrait, à sa session de fond de l'an prochain, achever les délibérations sur le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et autres domaines connexes. Nous espérons que la Commission pourra parvenir à des résultats tangibles susceptibles de servir de directives pour toute action future sur cette question.

Le rôle de la science et de la technique dans l'application des accords de désarmement ne fait plus aucun doute aujourd'hui, où des équipements perfectionnés sont utilisés en matière de contrôle, de vérification et de destruction d'armes dans le cadre des négociations entre les principales puissances militaires. Il importe à cet égard d'encourager la diffusion de ces techniques afin que les accords de désarmement puissent être vérifiés et appliqués par un grand nombre d'Etats, ce qui renforcera la confiance internationale.

Le rôle de la science et de la technique dans le domaine de la sécurité internationale est un thème crucial qui devrait se voir donner un haut rang de priorité dans le nouvel agenda pour la paix et le développement. Comme on s'accorde généralement à le reconnaître, la science et la technique sont neutres en elles-mêmes, et c'est de leur application que surgissent des problèmes de sécurité. Aussi la communauté internationale doit-elle élaborer des directives claires afin de préciser la question de la diffusion de la science et de la technique à des fins légitimes.

Puisqu'il y a des applications militaires légitimes comme il y a des applications civiles légitimes de la technologie de pointe, l'essence même de la question réside dans la définition que l'on donnera des bases d'une application légitime. Une discussion approfondie de cette question critique par la communauté internationale devrait permettre d'arriver à des directives universellement acceptables pour l'application et le transfert de technologie à caractère stratégique, tout en tenant compte à la fois des préoccupations des Etats quant à leur sécurité et de leurs besoins de développement.

M. Sardenberg (Brésil)

Il y a sans aucun doute une relation étroite entre le désarmement et la sécurité internationale, et la délégation du Brésil se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'évoquer ces deux questions dans le cadre du débat général. En tant que Commission chargée des questions politiques et des questions connexes de sécurité, il n'est que juste que nous examinions tous les aspects apparentés découlant du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, depuis l'élimination complète des armes nucléaires jusqu'à l'élimination urgente des disparités socio-économiques à l'intérieur des Etats et entre les Etats. Tous ont un profond impact sur le renforcement d'un ordre mondial juste et équitable où les racines du conflit pourraient être éliminées. Il est on ne peut plus opportun que notre organisation entreprenne maintenant, dans tous ses organes pertinents, une discussion approfondie d'un nouvel agenda pour la paix et le développement.

M. CAMARA (Guinée) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser mes félicitations et de vous exprimer mes souhaits les plus sincères de succès dans les travaux que vous avez la délicate charge de diriger au sein de cette commission. Votre élection est un hommage rendu à l'Egypte pour sa grande contribution à notre oeuvre commune de paix et de coopération entre les nations.

Je n'oublie pas également les autres membres du Bureau à qui je donne l'assurance de la disponibilité de ma délégation.

Vous venez de faire, Monsieur le Président, une évaluation des efforts déployés cette année dans la conduite du processus de désarmement et de contrôle des armements. Vous avez décrit le contexte international dans lequel ces importantes initiatives ont été assumées. A votre suite, des délégations et personnalités ont relevé les mêmes défis, après s'être réjouiés des acquis positifs. Pour limités qu'ils soient, au regard de l'immensité de la tâche à accomplir, ces progrès répondent à notre attente. Notre voeu est de les voir confortés par d'autres réalisations d'envergure plus grande.

De ce point de vue, la Guinée apprécie le travail de qualité accompli par la Conférence du désarmement qui, après 10 années de négociations, a réussi à Genève au cours de sa session annuelle de 1992, à présenter une convention d'une douzaine d'articles sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques ainsi que sur leur destruction.

Notre réconfort est d'autant plus grand qu'il s'agit là d'un réel progrès pour la sécurité internationale, du premier instrument multilatéral véritable interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive. Moyen efficace de lutte contre la prolifération de telles armes et pression morale contre les Etats mal intentionnés, la Convention a un caractère universel et dissuasif prononcé, grâce au principe de la vérification.

Cependant, il y a lieu de souligner que le contrôle doit être renforcé, pour ne pas donner l'occasion à l'Etat fautif de profiter du délai accordé et de sa prolongation pour se soustraire aux rigueurs de l'inspection par défi. Des sanctions sont à envisager. La confiance ne doit pas exclure le contrôle. Sans vérification, il y a ni confiance, ni progrès, c'est-à-dire

M. Camara (Guinée)

pas de désarmement. En outre, la sélection des précurseurs chimiques pour leurs applications dans les domaines agricole et industriel devra tenir compte des préoccupations légitimes des pays en développement.

Il est évident que les destructions des installations ne seront pas faciles, puisqu'elles créeront des difficultés d'ordre matériel, financier et technologique pour certains, susciteront des réticences au plan environnemental pour d'autres. Mais l'important demeure l'existence de ce précieux texte dont la signature à Paris, en janvier 1993, par tous les Etats, devrait être obtenue sans retard.

En attendant, le projet de résolution (A/C.1/47/L.1) qui le recommande à l'Assemblée générale, projet que mon pays a coparrainé, mérite le soutien de tous.

Dans le même ordre d'idées, la réduction des armes nucléaires, leur non-prolifération et la prévention d'une guerre nucléaire, devront connaître la même issue heureuse.

C'est l'occasion pour ma délégation de saluer l'exemple encourageant donné par les présidents Bush et Eltsine qui, lors de leur rencontre à Washington, ont signé le 18 juin 1992, l'accord de principe sur la réduction en deux étapes, d'ici à l'an 2000 à 2003, des stocks généraux des armements nucléaires stratégiques de leurs pays respectifs. Les deux présidents s'étaient également mis d'accord sur l'élaboration, avec les alliés et d'autres Etats intéressés, d'une conception du système global de défense contre les attaques limitées par les missiles balistiques. Mais à ce niveau, des obstacles d'ordre financier et technologique sont également à surmonter, de même que ceux liés à la récupération des missiles en question.

Dans tous les cas, même si le niveau des réductions est en deçà du niveau souhaité, cet accord montre que les deux puissances ont abordé une étape dans leur volonté d'en finir avec la course aux armements nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Président Bush a, dans sa déclaration du 2 juillet 1992, annoncé la perspective de la ratification prochaine du Traité START et des diminutions encore plus importantes. Il a aussi informé l'opinion de l'achèvement des opérations de retrait des armes nucléaires tactiques américaines, navales et terrestres. Toutes ces démarches sont des pas positifs dans le renouvellement souhaité du TNP, en 1995.

M. Camara (Guinée)

Il a été maintes fois souligné la nécessité devant cette Première Commission de l'adhésion au TNP et l'utilité de la cessation des essais nucléaires qui ne peuvent avoir pour autre dessein que la recherche de la sophistication et l'accroissement de la capacité destructrice. Or, en cette période de détente, et malgré le souci de dissuasion, une telle préoccupation n'est plus de mise. C'est pourquoi, la ratification du TNP par de nombreux pays, cette année, dont la France et la Chine qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, constitue un motif de satisfaction.

L'armement nucléaire ne doit pas survivre à la guerre froide. Ce qui signifie que les organisations ou alliances, les doctrines, les concepts stratégiques, les budgets, les programmes doivent changer et les arsenaux disparaître, à commencer par ceux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

L'existence et la prolifération des armes nucléaires font peser un ensemble de menaces régionales pouvant à tout moment dégénérer en conflagration mondiale. Certaines parties du globe sont de véritables poudrières. Dès lors, le contrôle de la prolifération est à revigorer, par l'encouragement de mesures de confiance régionales et globales, par le renforcement des mécanismes existants.

D'autres mesures sont également à appliquer ou à envisager après la notification cette année de nombreux moratoires ou suspensions sur les essais, à savoir : l'arrêt des essais nucléaires; l'inspection des matériaux fissiles et le gel de la production de ces matériaux à des fins militaires; le contrôle des exportations des technologies; des garanties politiques, juridiques et militaires pour la non-prolifération; l'accélération des travaux du Comité spécial.

C'est pour moi le lieu d'aborder la question de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Celles-ci ont été déjà identifiées, et sont à étendre à d'autres endroits névralgiques du globe.

En ce qui concerne l'Afrique, ce continent doit non seulement être dénucléarisé conformément à la Déclaration adoptée en juillet 1964 au Caire par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), mais aussi une région à l'abri des armes biologiques, chimiques, et de tous autres types d'armes de destruction massive.

M. Camara (Guinée)

Dans le cadre de la promotion de cette dimension régionale du désarmement, je voudrais lancer un appel aux autres pays et à l'ONU pour un accroissement de leur assistance au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Afrique, dont le siège est à Lomé. Ledit centre a été créé à la demande des dirigeants africains, par la résolution 40/151 G adoptée par consensus lors de la quarantième session de l'Assemblée générale, le 16 décembre 1985. Il devait fonctionner à partir des ressources existantes du Secrétariat et des contributions volontaires des pays membres. Or, ces trois dernières années, en dépit des initiatives qu'il a prises, le Centre connaît des difficultés financières énormes qui entravent l'exercice correct de son mandat, au moment où précisément l'Afrique est le théâtre de conflits très meurtriers et où les activités du Centre doivent être élargies en conséquence.

M. Camara (Guinée)

A propos du Moyen-Orient, l'avis formulé par le Secrétaire général dans son rapport A/47/387 sur les moyens de créer cette zone est très pertinent. Toutes mesures, qu'elles soient unilatérales, bilatérales ou entre plusieurs Etats, devront tenir compte des négociations de paix en cours. La résolution 46/31, adoptée l'année dernière relative à l'Asie du Sud, reste valable à nos yeux.

La situation dans les Balkans, qui sont le siège d'affrontements, parfois sur fond de désintégration étatique, appelle une réaction urgente de la communauté internationale.

De manière générale, nous savons tous qu'en plus de la stabilité et de la sécurité qu'il assure, l'établissement des zones de paix profite énormément à la coopération économique, au transport et au maintien de l'équilibre écologique. Il suppose cependant la libre volonté, l'accroissement de la confiance, le règlement des conflits, des assurances en matière de sécurité, une attitude conséquente des pays industrialisés face au phénomène de la prolifération, notamment dans l'exportation des technologies.

Dans nos cogitations en Première Commission et dans d'autres instances, il a été convenu que la limitation des armements et le désarmement concernent non seulement les armes de destruction massive, mais aussi les armes conventionnelles. C'est là une conviction qui s'inscrit du reste dans le droit fil de la résolution 41 (I) du 14 décembre 1946 que l'Assemblée générale a adoptée dès sa première session, en même temps que celle sur l'énergie atomique.

Les conséquences néfastes des armes classiques sur la sécurité, en particulier les pertes en vies humaines depuis les deux guerres mondiales, sont incommensurables et trop connues pour que je m'y attarde.

A la faveur des bouleversements en cours dans le monde qui n'épargnent pas les armées, des évolutions positives sont heureusement enregistrées partout. Des négociations nombreuses, à la fois régionales et bilatérales, ont été menées et conclues. Parmi celles-ci, il convient de citer, au niveau de l'Europe, l'Acte final d'Helsinki de 1975, le Document de Stockholm de 1986, le Document de Vienne de 1990 sur les mesures de confiance et de sécurité, et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

M. Camara (Guinée)

L'Amérique centrale a aussi entrepris des efforts pour abaisser le niveau de ses forces armées. En Afrique, c'est par le biais d'armes classiques que les conflits, le plus souvent internes, sont menés, mettant considérablement en péril la paix et la sécurité. Ils obligent les Etats ou des factions à détourner de maigres ressources à des fins belliqueuses, et sont à l'origine de flux massifs de réfugiés et de personnes déplacées. La gravité de leurs conséquences a fait l'objet de réflexions intenses au niveau de l'OUA ou de responsables africains, avec pour principal objectif le lancement d'un processus portant sur la stabilité, la sécurité, le développement et la coopération. Ainsi, un consensus a été réalisé sur le Document de Kampala, en Ouganda, qui est le résultat d'un forum organisé du 19 au 21 mai 1991.

Le vingt-septième sommet de l'OUA, tenu à Dakar en juillet de cette année, a fait des propositions intéressantes relatives à la création d'un mécanisme pour la prévention et le règlement des conflits. Toutes ces démarches sont des jalons importants dans l'histoire des peuples africains.

Il est aussi bien réconfortant de constater que la communauté internationale dans son ensemble, après de timides exercices, a décidé d'aller de l'avant en adoptant l'idée de la mise en place d'un registre sur le commerce des armements, non pas pour interdire ces armes qui peuvent être utiles pour la sécurité nationale, mais pour une limitation considérable. De l'avis de ma délégation, un tel registre est très efficace car il instaure la confiance et la transparence. Cependant, il doit prendre en compte les autres types de matériels, la fabrication et le stockage. Il conviendrait surtout de déterminer les modalités de récupération du matériel livré.

On sait qu'aux termes de la résolution 46/36 L adoptée l'année dernière, la Conférence du désarmement aura à étudier les questions soulevées par le transfert de technologies ayant des applications militaires et par les armes de destruction massive.

Une réunion d'experts gouvernementaux est aussi prévue en 1994 pour établir un rapport sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter en référence aux conclusions de la Conférence du désarmement.

En attendant, l'espoir existe que les Etats Membres respecteront les délais déjà arrêtés pour la fourniture des informations et apprécieront le travail de qualité du Groupe d'experts gouvernementaux qui nous est soumis dans le rapport A/47/342 et Corr.1.

M. Camara (Guinée)

Donner un coup d'arrêt au surarmement est un impératif catégorique pour rendre la relation entre le désarmement et le développement plus perceptible. Il est évident que la réduction des effectifs et des dépenses militaires est génératrice d'avantages. Pour les pays développés, elle peut créer des emplois nouveaux, fouetter les activités de l'industrie civile, et aider à juguler l'inflation.

Pour les pays en développement, grâce à une diminution de leurs importations d'armes et de leurs dépenses militaires, les secteurs primaire et secondaire de leurs économies seraient très développés, avec pour corollaire une augmentation quantitative et qualitative des exportations en biens de consommation.

Enfin, la mise en pratique de mesures concrètes de désarmement favoriserait des formes nouvelles et plus efficaces de coopération internationale, rendant ainsi possible un accroissement de l'aide aux pays pauvres dans les principaux domaines d'activités.

Il est donc regrettable que la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, la première de caractère international sur le thème indiqué, qui s'est tenue à New York, du 24 août au 11 septembre 1987, n'ait pu réaliser un plus grand consensus sur cet aspect important du désarmement.

Et pourtant, malgré les difficultés d'ajustement économique en matière de désarmement, difficultés liées aux contrôles, aux visites d'inspection, aux mesures de confiance, etc., le gain potentiel a fait l'objet d'estimations chiffrées des commissions indépendantes (Brandt, Palme, Brundtland, Nyéréré). Issue de ces commissions, l'"Initiative de Stockholm" a estimé, par exemple, à 100 milliards de dollars par an ces dividendes de la paix qui pourraient atteindre 200 à 300 milliards en l'an 2000. Le FMI lui-même a mis l'accent sur l'impact négatif des dépenses militaires sur la consommation, le développement et la croissance. L'Allemagne a de bonnes dispositions dans le cadre de ce lien symbiotique entre le désarmement et le développement, les pays nordiques aussi. La France a recommandé la constitution de "fonds régionaux pour la conversion", en vue d'un transfert de la recherche et du développement militaire vers la production civile en faveur des pays moins nantis. C'est dire qu'une telle conférence peut être convoquée à une époque où les conservatismes pesants, et désormais caducs, ont tendance à disparaître.

M. Camara (Guinée)

Une interaction triangulaire existe entre le désarmement, le développement et la sécurité. La sécurité ne signifie pas seulement désarmement ou la prise en charge de la dimension non militaire. Elle requiert la prévention des crises et le rétablissement de la paix dans un environnement encore en effervescence dont nous sommes les témoins et les sujets.

Dans cette optique, ma délégation approuve les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix" (A/47/277) qui, entre autres, met l'accent sur le mode d'intervention rapide et efficace en cas d'atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

A cette époque d'interdépendance politique et économique et de la fin de la rivalité Est-Ouest, la notion de sécurité collective qui signifie solidarité entre toutes les nations, tout repli sur soi, toute recherche obstinée de la seule défense nationale dépassant le seuil minimum, sans souci d'équilibre à établir avec la sécurité internationale, sont suicidaires.

A ce niveau, un fait mérite de retenir l'attention en tant que témoignage de sentiments pacifiques et référence utile en matière de coopération scientifique et technique dans le domaine militaire, c'est la signature à Vienne, le 24 mars 1992, du Traité "Ciel ouvert" qui rendrait poreux aux survols le ciel pour 25 pays, de Vancouver à Vladivostok.

Par ailleurs, en attendant l'issue des débats qui seront engagés à la Commission du désarmement en 1993, ma délégation apprécie les efforts fournis par le Bureau des affaires de désarmement, qui a fait des publications, tenu des consultations, organisé des séminaires, dans le cadre du schéma d'évaluation des incidences de la science et de la technique sur la sécurité internationale.

Utilisées à des fins pacifiques, la science et la technique sont des instruments précieux pour la sécurité internationale, grâce à l'amélioration, par exemple, des moyens de vérification, à l'apparition de technologies nouvelles dont la maîtrise permet une meilleure application des accords. A ce sujet, le rapport de la Commission du désarmement (A/47/42) est bien fourni.

M. Camara (Guinée)

La sécurité collective suppose aussi le respect des droits de l'homme et de l'égalité souveraine des Etats, la non-utilisation de l'arme nucléaire contre un Etat qui n'en serait pas doté, l'engagement à ne pas être le premier à l'utiliser, le respect des accords, l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination.

La sécurité collective veut dire enfin le renforcement du multilatéralisme, en particulier l'ONU, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement, pour contrôler et appliquer les sanctions, après avoir suscité des adhésions.

Cependant, afin de pouvoir réaliser nos objectifs en matière de désarmement avec pour priorité le désarmement nucléaire, la nécessité s'impose d'adapter les structures et les méthodes de travail aux mutations qui s'opèrent dans les relations internationales. Nous ne devons pas lésiner non plus sur les moyens à mettre en oeuvre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit ce matin pour le débat général.

Le représentant de la Mauritanie a demandé à faire une déclaration, et je lui donne la parole.

M. OULD CHEIKH EL GHAOUTH (Mauritanie) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir exprimer, par votre intermédiaire, à l'Ambassadeur Elaraby les félicitations les plus sincères de la délégation de la Mauritanie pour son élection à la présidence de cette commission. Les qualités humaines et diplomatiques que nous connaissons en la personne de M. Elaraby sont le gage du succès de nos travaux. Ces sentiments viennent réellement du fond du coeur et s'adressent aussi aux autres membres du Bureau, qui ne ménageront certainement aucun effort pour l'assister dans ses lourdes tâches.

A la suite d'une erreur de communication, le nom de mon pays a été inclus dans la liste des auteurs du projet de résolution A/C.1/47/L.1, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".*

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Ould Cheikh El Ghaouth (Mauritanie)

Comme on le sait, la Mauritanie n'étant pas représentée auprès de la Conférence du désarmement à Genève, il n'a pas été possible à nos autorités compétentes de suivre efficacement le processus de préparation de cet important instrument juridique. Pour remédier à cette situation, les pays de notre Groupe arabe ont décidé d'adopter une position commune visant à étudier attentivement les dispositions du projet de convention, en particulier dans le contexte de la sécurité et de la stabilité de la région et du monde arabe, et, nous l'espérons, de l'élimination de toutes les armes de destruction massive. C'est dire que toute décision de coparrainage revient maintenant au Groupe arabe.

Je tiens à préciser que le retrait de notre coparrainage ne veut donc pas dire que nous éprouvions des difficultés particulières quant à la portée et à l'objectif de ce projet de convention, dont nous saluons la conclusion.

La séance est levée à 12 h 45.